

L'an DEUX MIL QUINZE, le MARDI 24 FÉVRIER, à 17 h 38, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en première séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des Articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (séance clôturée à 18 h 39).

Il a été, conformément aux dispositions de l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance prise dans le sein du Conseil Municipal. FURIA Anissa a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

ANNETTE Gilbert/ LOWINSKY Jacques/ VÉLOUPOULÉ-MERLO Nalini/ MAILLOT Gérard/ ADAME Brigitte/ FRANÇOISE Gérard/ CLAIN Claudette/ HOAREAU Jean-François/ FONTAINE Gabrielle/ COUDERC Alain/ HOARAU Brigitte/ ESPÉRET Jean-Pierre/ PESTEL René Louis/ DELORME Éric/ ANDAMAYE Marie-Annick/ CHOPINET Gérard/ KICHENIN Virgile/ BOMMALAIS Geneviève/ EUPHRASIE Didier/ ASSABY Maximilien/ MARCHAU Jean-Pierre/ CADJEE Ibrahim/ HUMBLOT Nicole/ JAVEL François/ DUCHEMANN Yvette/ LOYHER Jeanne (arrivée à 18 h 14, au Rapport n° 15/1-06)/ FIDJI Jean-Claude/ RAMASSAMY Nathalie (arrivée à 18 h 02, au Rapport n° 15/1-02)/ BARDINOT Sonia/ ORPHÉ Monique (arrivée à 17 h 13, avant examen des Rapports)/ BELDA David/ MÉLADE Thierry/ SILOTIA William/ BÉLIM Audrey/ FURIA Anissa/ FOURNEL Dominique (arrivé à 17 h 53, au Rapport n° 15/1-02)/ ANILHA Fernande/ VICTORIA René-Paul/ HUBERT Richanel/ MOREL Jean-Jacques/ VITRY Faouzia/ HO-SHING Cynthia

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

ALI Lainati		par FRANÇOISE Gérard
ISIDORE Marylise		par BARDINOT Sonia
VOLIA-GARNIER Laetitia		par CLAIN Claudette
NAILLET Philippe		par ANDAMAYE Marie-Annick
BAREIGTS Éricka	toute la durée de la séance	par LOWINSKY Jacques
ARMAND Alain		par MAILLOT Gérard
LAGOURGUE Michel		par MOREL Jean-Jacques
DINDAR Nassimah		par VITRY Faouzia
HOARAU Serge		par VICTORIA René-Paul

Les membres présents, au nombre de 42 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'Article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉLU INTÉRESSÉ

Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

En application des dispositions de l'Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, un élu intéressé n'a pas pris part au vote portant sur le Rapport dont la référence suit.

- KICHENIN Virgile (lien de parenté) à titre personnel Rapport n° 15/1-12

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS en Salle des Délibérations pendant les travaux

Élu	Horaire	Remarque
	ARRIVÉES	
ORPHÉ Monique	à 17 h 43	avant examen des Rapports
FOURNEL Dominique	à 17 h 53	au Rapport n° 15/1-02
RAMASSAMY Nathalie	à 18 h 02	au Rapport n° 15/1-02
LOYHER Jeanne	à 18 h 14	au Rapport n° 15/1-06
	DÉPLACEMENTS	
KICHENIN Virgile	de 18 h 30 à 18 h 32	avant examen du Rapport n° 15/1-12 jusqu'au Rapport n° 15/1-15
VITRY Faouzia	de 18 h 31 à 18 h 34	avant examen du Rapport n° 15/1-14 jusqu'au Rapport n° 15/1-17

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint-Denis le 24 MAR. 2015 et que le nombre de Conseillers Municipaux présents a été de 42 sur 55.

- 2 MAR. 2015

Signé électroniquement par :
Le Maire
27/02/2015



Gilbert ANNETTE

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20150224-15100-3-DE
Date de réception préfecture : 02/03/2015